



Décentralisation de la santé à l'École, pour le SNiCS FSU, c'est toujours NON !

Le SNiCS FSU s'oppose au projet de loi 4D et plus particulièrement à l'annonce de décentralisation de la santé en milieu scolaire de l'Éducation nationale vers les collectivités territoriales faite par la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, sans dialogue social ni concertations.

Ce transfert de compétences ne permettra pas d'accroître la performance de la santé scolaire grâce à un pilotage départemental et nuirait gravement à l'objectif ambitieux posé par la loi pour une École de la confiance: celui de la réussite scolaire de tous-tes les élèves.

Dans l'entretien au journal «les Échos», la Ministre justifie ce projet en s'appuyant sur les compétences des collectivités territoriales en matière de santé et adhère à l'objectif de guichet unique en matière de santé en direction des jeunes.

Cette orientation va à l'encontre des politiques menées depuis plus de 40 ans qui n'ont eu de cesse de renforcer et de réaffirmer l'importance et l'impérieuse nécessité d'accroître la responsabilité du Ministre de l'Éducation nationale en matière de promotion de la santé, et par là même l'adhésion et la participation de l'ensemble de la communauté éducative au premier rang de laquelle se trouvent les familles.

Ce projet ne rencontre pas l'adhésion des infirmier.es de l'Éducation nationale qui sont attaché.es au cadre ministériel et au caractère national de la santé à l'École car ce cadre donne l'assurance d'une équité territoriale, et surtout répond aux besoins des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative, traduits par 18 millions de consultations infirmières réalisées chaque année à leur demande.

Parce que la santé des élèves est un des déterminants majeurs de la réussite scolaire, la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves doit rester une mission de l'École, colonne vertébrale de la République.

Le SNiCS-FSU refuse un scénario de décentralisation de la santé à l'École qui s'entendrait sur la totalité du champ, médecins et infirmier.es y compris dans les établissements scolaires.

Les infirmier.es de l'Éducation nationale doivent continuer à exercer au sein des établissements scolaires au service des élèves et de leur réussite, sous la responsabilité et la gouvernance du Ministère de l'Éducation nationale et non sous celle des départements. Si leur rôle dans le cadre de la protection maternelle et infantile a toute sa pertinence, l'étendre à l'École n'est pas «la suite logique» contrairement à ce que prétend la Ministre.

La santé à l'École doit rester l'affaire de toute la communauté éducative, au service de la réussite scolaire.